



COMPTE RENDU REUNION DU 18 JUIN 2026

Présents :

pour le CODEPEV : Nadine Mineau, Rosine Kozlowski, Jean-Claude Motard, William Russeil, Gérard Cantet, Gérard Robin.

pour la mairie : Mme le maire, Mme la première adjointe.

pour le SYPOVE : M. Daniel Ferret.

Après un bref historique des actions du CODEPEV, le président laisse la parole au représentant du SYPOVE.

Celui-ci, tout en replaçant les éléments dans leur contexte, expose aux représentantes de la commune les éléments historiques et juridiques permettant de faire reconnaître le plan d'eau comme en « fondé en titre ».

Ainsi que nous l'avons rappelé lors de notre assemblée générale, ce statut permet de restituer à la commune l'autorité et l'entière responsabilité sur le plan d'eau.

Ceci aurait pour conséquence :

- 1- la pérennisation de notre plan d'eau.
- 2- la confirmation de son état d'eaux closes.
- 3- la gestion de toute action le concernant par conseil municipal et le maire.
- 4- la fin de tous les conflits judiciaires et administratifs tels que ceux auxquels nous avons été confrontés depuis 1970.

Nous avons expressément demandé à Mme le maire de faire les démarches au plus vite. Dans ce but, le SYPOVE lui a envoyé par voie électronique (e-mail) tous les documents nécessaires ainsi qu'une ébauche de lettre à envoyer à la préfecture.

Nous attendons la réaction de Mme le maire et ne manquerons pas de lui rappeler, si nécessaire, son devoir moral envers les Verruyquois.